

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-24

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté pris en application de l'article R. 312-13 du code monétaire et financier et fixant la liste, le contenu et les modalités de transmission des informations transmises à l'Observatoire de l'inclusion bancaire ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 26 février 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, sous réserve des observations suivantes :

1) À l'article 2 du projet d'arrêté :

- **Au premier alinéa du 1°, remplacer la date du 20 mai 2016 par celle du 1^{er} juin 2016 ;**
- **Au b, remplacer les mots : « au 3° et 4° sont exprimées en nombre en fin d'année, » par les mots : « au 3°, exprimées en nombre en fin d'année, et celles mentionnées au 4° » ;**
- **au d, remplacer les mots : « Les données mentionnées au 6° » par les mots : « Ces données » ;**

2) Au II de l'annexe :

- **Au 3°, dans la première colonne, supprimer les mots entre parenthèses ;**
- **Au 4°, dans la seconde colonne, remplacer les mots : « Nombre sur l'année écoulée (en unités) » par les mots : « Nombre en fin d'année (en unités) ».**

Fait le 26 février 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

